

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 14 avril 2022

Le jeudi 14 avril 2022 à 20h30 les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en session à la salle des fêtes de Mauroux.

Étaient présentes : Mesdames da Costa, Defferrard, Dias, Héquet et Rosier.

Étaient présents : Messieurs Anselmi, Calvet, Fouassin, Kodden, Lecourt, Pernot, Soulié, et Xuereb.

Absence excusée : Mustapha R'Ghigha (pouvoir JM Xuereb)

Absence : Catherine Maisonneuve

En présence de Mme Moz, secrétaire

A l'ordre du jour :

1. Approbation du projet de compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2022.

Approuvé à l'unanimité

2. Budget primitif 2022.

Le budget de fonctionnement prévisionnel s'élève à 497 472,91 € ; il est dégagé une somme de 73 242,85 € pour autofinancer la section d'investissement.

Le budget d'investissement s'élève à 258 442,30 €. Les dépenses en « restes à réaliser » pour 2022 s'élèvent à 49549,99 € et les recettes à 26845 €.

Nouveaux investissements 2022 :

Matériel communal : 1871 €

Eclairage public : 1028 €

Mobilier urbain : 1592 €

Mur de l'école : 55 000 €

Aménagement route bois de la garenne : 35 000 €

Adressage : 20 000 €

Chemin de Bouyssac : 2361 €

soit un total de 116 852 € ; en déduction, 55 154 € de subventions et récupération de TVA.

Le besoin de financement est donc de 61 698 €.

Adopté à l'unanimité.

Vote des taux communaux (taxe foncière bâtie, non bâtie et taxe d'habitation résidence secondaire)

Il est proposé de ne pas augmenter ces taux.

Adopté à l'unanimité.

Mise en non valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 231,60 €

Adopté à l'unanimité.

3. Demande d'achat du chemin de Jantou

Le demandeur a accepté les conditions d'achat du chemin ; il faut délibérer pour lancer l'enquête publique.

Adopté à l'unanimité

4. Adhésion au CAUE

Afin de lancer l'étude de sécurisation routière et l'aménagement futur du village, il faut adhérer au CAUE pour un montant annuel de 60 €

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

La CUMA du Lot a envoyé la facture de régularisation des années antérieures pour un montant de 720 € ; parallèlement à cela, la mairie a demandé le remboursement de ses parts sociales pour un montant de 937,50 €.

Les poubelles à La Boulbène seront placées prochainement.

La démarche pour créer un chemin piéton entre La Boulbène et le lotissement des chênes est lancée.

Adressage : réunion publique le 20/05 à 20h00 ; cette réunion de présentation sera suivie d'une consultation des maurouxoïses sur l'appellation des voies.

L'éclairage extérieur de la salle des fêtes va être amélioré rapidement pour éclairer ses abords lorsqu'elle est louée.

Etudier la mise en place d'une rampe aux escaliers du devant de la salle des fêtes.

Projet ASA /TSE canopée photovoltaïque : une documentation de TSE a été remise aux conseillers municipaux ; le maire doit prendre contact avec TSE pour faire un point sur l'état d'avancement du projet (zonage?).

Séance levée à 22h40